

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS** **ARRETES AU 31 MARS 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.056.801, un actif net de D : 9.037.022 et un bénéfice de la période de D : 70.358.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	4 947 990	4 069 728	5 149 257
Obligations et valeurs assimilées		4 694 393	3 817 009	4 897 830
Tires des Organismes de Placement Collectif		253 597	252 719	251 427
Placements monétaires et disponibilités		4 013 105	2 337 491	3 547 399
Placements monétaires	5	4 028 468	2 319 455	3 541 875
Disponibilités		(15 363)	18 036	5 524
Créances d'exploitation	8	95 706	848	118 987
TOTAL ACTIF		9 056 801	6 408 067	8 815 643
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	19 020	14 030	21 567
Autres créditeurs divers	10	759	37 813	853
TOTAL PASSIF		19 779	51 843	22 420
ACTIF NET				
Capital	13	8 693 685	6 137 403	8 527 170
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		271 206	173 082	49
Sommes distribuables de la période		72 131	45 739	266 004
ACTIF NET		9 037 022	6 356 224	8 793 223
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 056 801	6 408 067	8 815 643

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	57 442	43 982	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		57 442	43 982	193 061
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	7 516
Revenus des placements monétaires	7	32 985	17 644	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		90 427	61 626	305 668
Charges de gestion des placements	11	(19 020)	(14 030)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		71 407	47 596	237 706
Autres charges	12	(2 352)	(1 724)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 055	45 872	229 322
Régularisation du résultat d'exploitation		3 076	(133)	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		72 131	45 739	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 076)	133	(36 682)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 303	382	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	240
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		70 358	46 254	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	70 358	46 254	224 469
Résultat d'exploitation	69 055	45 872	229 322
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 303	382	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-	-	240
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(183 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	173 441	80 463	2 523 199
Souscriptions			
- Capital	3 783 216	2 923 396	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	333	78	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	136 268	92 470	473 478
Rachats			
- Capital	(3 618 059)	(2 845 005)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	(278)	(84)	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(128 039)	(90 392)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	243 799	126 717	2 563 716
ACTIF NET			
En début de période	8 793 223	6 229 507	6 229 507
En fin de période	9 037 022	6 356 224	8 793 223
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	85 242	60 516	60 516
En fin de période	86 893	61 299	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	104,002	103,692	103,156
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	0,73%	2,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014, à D : 4.947.990, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		4 597 754	4 694 393	51,95%
Obligations		2 852 335	2 914 572	32,25%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	62 472	0,69%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7%	1 500	150 000	157 019	1,74%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	146 793	1,62%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	40 013	0,44%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	84 000	87 032	0,96%
Obligations TUNISIE LEASING 2011-2 au taux de 5,95%	800	47 280	48 470	0,54%
Obligations TUNISIE LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 000	80 000	80 840	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	200 000	205 523	2,27%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	100 886	1,12%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	151 374	1,68%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 981	0,69%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	40 000	40 602	0,45%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9%	1 200	120 000	125 789	1,39%

Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	40 000	41 610	0,46%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	200 000	208 048	2,30%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	79 990	82 056	0,91%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	82 334	0,91%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6,00%	1 000	60 000	60 016	0,66%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	80 000	80 433	0,89%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	152 670	1,69%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	57 671	0,64%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux 6,30%	1 500	120 000	121 723	1,35%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	48 465	0,54%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	180 000	185 418	2,05%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	86 669	0,96%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	45 314	0,50%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,30 %	1 500	128 573	131 005	1,45%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,90 %	1 500	120 000	120 181	1,33%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	102 162	1,13%
Bons du trésor assimilables		1 745 420	1 779 821	19,69%
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	95 275	1,05%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 272	0,06%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	787 640	8,72%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	303 413	3,36%
BTA 02/2020	400	385 685	388 979	4,30%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	199 242	2,20%
Titres des Organismes de Placement Collectif		248 992	253 597	2,81%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	253 597	2,81%
Total		4 846 747	4 947 990	54,75%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			54,63%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 4.028.468 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		1 620 548	1 632 309	18,06%
Banque Nationale Agricole		1 620 548	1 632 309	18,06%
Billet de trésorerie	1 400 000	1 388 199	1 396 818	15,46%
Union de Factoring au 11/05/2014 à 7,1%	500 000	495 322	499 255	5,52%
Attijari Leasing au 01/04/2014 à 7,15%	500 000	496 067	497 626	5,51%
SERVICOM au 02/04/2014 à 7,25%	400 000	396 810	399 936	4,43%
Certificat de dépôt	1 000 000	998 989	999 342	11,06%
Attijari Bank au 08/04/2014 à 4,68%	500 000	499 481	499 636	5,53%
Banque Nationale Agricole au 07/04/2014 à 4,43%	500 000	499 508	499 705	5,53%
Total général		4 007 736	4 028 468	44,58%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			44,48%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 57.442 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 contre D : 43.982 à l'issue de la période close le 31.03.2013 , et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	37 033	26 778
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	20 409	17 204
TOTAL	57 442	43 982

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 32.985 contre D : 17.644 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des dépôts à vue	5 118	3 322
Intérêts des certificats de dépôt	4 906	2 381
Intérêts des billets de trésorerie	22 961	11 941
TOTAL	32 985	17 644

Note 8 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2014 un montant de D : 95.706, et englobe principalement le solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée du mois de mars 2014.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2014 à D : 19.020 contre D : 14.030 au 31.03.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Maxula Bourse	12 751	9 406
Banque Nationale Agricole	6 269	4 624
Total	<u>19 020</u>	<u>14 030</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 759 contre D : 37.813 au 31.03.2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats des deux dernières journées de Mars	-	37 216
Redevance du CMF	688	543
TCL	71	54
Total	<u>759</u>	<u>37 813</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 19.020 contre D : 14.030 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Commission de gestion	12 751	9 406
Commission de dépôt et de distribution	6 269	4 624
Total	19 020	14 030

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 2.352 contre D : 1.724 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Redevance du CMF	2 125	1 568
TCL	226	154
Autres	1	2
Total	2 352	1 724

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2014, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

Souscriptions réalisées

Montant	3 783 216
Nombre de titres émis	37 819
Nombre d'actionnaires nouveaux	204

Rachats effectués

Montant	(3 618 059)
Nombre de titres rachetés	(36 168)
Nombre d'actionnaires sortants	(93)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 303
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	55
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2014

Montant	8 693 685
Nombre de titres	86 893
Nombre d'actionnaires	419